Le pâturage tournant, premier moyen de lutte contre le parasitisme chez les bovins

PATURAGE DURABLE //// Le Civam AD53 organise cet hiver une formation sur le parasitisme chez les bovins avec Jean-Marie Nicole, vétérinaire spécialiste dans ce domaine. Laurent Bigot, installé à Sacé depuis 2012, avec 42 vaches laitières sur 70 ha, a suivi cette formation en 2016. Il détaille sa gestion du parasitisme.

Quels parasites surveillez-vous sur votre exploitation, et comment ?

Les principaux sont les strongles les douves et les paramphistomes. Je surveille les chutes de croissance, les pertes d'état et tout signe extérieur qui m'indiquerait un mauvais état des bêtes. Je prête particulièrement attention aux plus jeunes de chaque lot car ce sont les plus fragiles... Cet hiver, pendant la formation, j'ai réalisé des prélèvements de sangs et de bouses pour les analyser.

En quoi ont consisté ces analyses ?

A la fin de la saison de pâturage, au moment de leur entrée en bâtiment, j'ai fait faire des analyses coprologiques et des analyses de sang (sérologie+pepsinogène) sur mes génisses. Je ne l'ai pas fait sur les vaches. Je ne le fais qu'au cas par cas quand j'ai un doute, je considère qu'elles sont déjà immunisées. Je ne fais que cinq analyses par lot d'animaux (une dizaine d'euros par analyse). J'ai effectué une prise de sang à la queue et un prélèvement de bouses fraîches, et j'ai tout envoyé à un laboratoire. J'ai reçu les résultats au bout d'une dizaine de jours. La situation du troupeau était saine.

Qu'avez-vous mis en place contre ces parasites ?

Je faisais déjà du pâturage tournant avec les laitières pour valoriser l'herbe : le parcellaire est dimensionné en parcelles de 0,4 à 1,5 ha, ce qui permet de ne les laisser que 1,5 jour par parcelle. Leurs délais de retour sur une même parcelle varient de vingt jours au printemps à cinquante jours en été. Je me doutais que ça avait un effet positif sur le parasitisme et Jean-Marie Nicole l'a confirmé : cela casse leur cycle. Mais c'est surtout pour les génisses, qui ne sont pas immunisées, qu'il faut faire attention. Depuis cette année j'ai récupéré des surfaces en plus qui permettent de faire du pâturage tournant avec les génisses de renouvellement : elles restent environ dix à quinze jours par parcelle et ne reviennent que tous les quarante jours. On considère qu'au bout de huit mois cumulés de pâturage (pas forcément consécutifs), les bêtes s'immunisent. C'est pourquoi au printemps je fais déprimer, par les laitières (immunisées), les parcelles qui seront pâturées par les petites génisses et qu'ensuite, j'inclus dans les lots de jeunes génisses, des génisses plus âgées elles aussi déjà immunisées. Celles-ci épurent la parcelle des parasites en les ingurgitant lors du pâturage, les jeunes génisses ne se trouvent en contact qu'avec une quantité limitée de parasites. Si je poussais le raisonnement au bout, je mettrais les génisses avec les taries mais les besoins alimentaires étant trop différents, ce n'est pas possible. J'incorpore aussi du plantain et de la chicorée dans les mélanges de certaines prairies. J'ai fait ce choix pour leur capacité à redémarrer rapidement après une période sèche, mais il semblerait que ces espèces riches en tanins, contribuent à lutter contre les parasites (1). En bâtiment, je cure régulièrement et tous les ans je fais des vides sanitaires de trois semaines à un mois. Je fais aussi toujours attention à ne pas déstabiliser les bêtes en assurant des transitions alimentaires progressives.

Comment gérez-vous les parcelles humides, à risques pour les strongles ?

Elles sont incluses dans la rotation de pâturage comme les autres, je ne prends pas de précautions particulières.

Combien de traitements réalisez-vous par an ?

Je ne le fais qu'au cas par cas et exceptionnellement quand j'ai un doute ou qu'un résultat d'analyse m'indique une infestation trop importante. D'ailleurs, dans l'ensemble mes frais vétérinaires sont très faibles et je ne fais que rarement appel au vétérinaire.

Vous allez bientôt convertir la ferme en bio. Cela changera-t-il quelque chose dans votre gestion du parasitisme ?

Le passage en bio ne m'inquiète pas sur cet aspect parasitisme, car je n'ai pour l'instant quasiment aucun problème parasitaire. Les principes de la conduite en bio sont d'abord mettre en place des mesures préventives, ce que je réalise déjà. Je serai probablement encore plus vigilant sur le dépistage. En cas de besoin je ne m'interdirai pas d'appliquer un antiparasitaire pour épauler une bête. Et il y a sûrement des choses qui existent en médecine alternative.

Laurent Bigot : ***"Le pâturage tournant casse le cycle des parasites."***

Quel conseil donner à un éleveur qui souhaite progresser sur ce domaine ?

Il était nécessaire que je me forme car j'avais mis en place des pratiques sans connaître très précisément le sujet. Cela m'a permis de connaître les parasites, leurs cycles et d'être plus pointu sur le dépistage.

(1) Source : Cedapa fiche technique choix des espèces et des variétés prairiales.

A NOTER ► La formation "Améliorer la gestion du risque parasitaire des bovins" organisée par le Civam AD 53 aura lieu le 28 novembre et le 6 février 2018. Contact : Mikaël Le Berre 02 43 49 00 54, sudouest.civamad53@gmail.com

Camille Larose - Mikaël Le Berre - Jean-Baptiste Coiffard
Animateurs conseillers Civam AD 53
02 43 49 00 54 - civamad53.org
civam.ad.53@gmail.com

Point gestion

La médiation familiale

La médiation familiale peut constituer une bonne solution pour sortir d'une situation bloquée avec un ou plusieurs membres de sa famille. Un médiateur impartial favorise le dialogue et la recherche d'accords.

• Séparations conjugales, problèmes

de succession, conflits entre générations, difficultés de communication entre aidants et personnes dépendantes, désaccords entre fratries pour des prises de décision (gestion de l'exploitation, "placement" d'un parent), etc., si vous êtes confrontés à une de ces situations, le médiateur familial peut vous aider à trouver une solution.

• Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet :
- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
- de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié, impartial et sans pouvoir de décision : le médiateur familial.

Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.
C'est un professionnel qualifié, impartial et indépendant, titulaire d'un diplôme d'état. Il est soumis à la confidentialité. Sans pouvoir de décision, il aide à préciser les besoins afin de trouver des solutions acceptables pour chacun. Il ne prend parti pour personne et ne juge pas.

• A qui s'adresse-t-elle ?

La médiation familiale s'adresse à tous les membres d'une famille : mari, femme, parents, enfants, grands parents, fratries, familles recomposées, etc.

• Quand s'adresser au médiateur familial ?

La médiation familiale peut être entreprise à tout moment, lors d'un conflit susceptible d'entraîner une rupture des liens familiaux.

• Comment ça marche ?

La médiation familiale se déroule en trois étapes :
1 - Un entretien d'information sans engagement au cours duquel le médiateur familial présente les objectifs, le contenu et les thèmes qui peuvent être abordés.
2 - Des entretiens de médiation familiale : d'une durée d'une heure et demie à deux heures environ, qui se déroulent sur une période allant de trois à six mois. Leur nombre varie selon la situation et les sujets.
3 - Si un accord abouti, il est possible de demander à un juge de l'homologuer. Cet accord aura la même force qu'un jugement.

• Combien ça coûte ?

Ces services sont, en partie, financés par la MSA. L'entretien d'information est gratuit.

Pour les entretiens de médiation proprement dite, votre participation sera calculée selon vos revenus, en fonction d'un barème national.

• Où s'adresser ?

- En Mayenne : Udaf 53, 26 rue des docteurs Calmette et Guérin, BP 1009, 53010 Laval Cedex, 02 43 49 52 52
- Association Sauvegarde Mayenne-Sarthe de l'enfant et de l'adulte, 52 rue de Beaugé, 72000 Le Mans, 02 43 39 28 30
- Dans l'Orne : Sauvegarde de l'Orne (ADSEAO), 6 rue Anne-Marie Javouhey, 61005 Alençon Cedex, 02 33 80 65 40
- En Sarthe : Association Montjoie, 75 bd Lamartine, 72000 Le Mans, 02 43 47 00 30
- Association Sauvegarde Mayenne-Sarthe de l'enfant et de l'adulte, 52 rue de Beaugé, 72000 Le Mans, 02 43 39 28 30

Service communication
MSA Mayenne-Orne-Sarthe